

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 22 juin 2023, à 18h17,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Vice-Président.

Date de convocation : 15/06/23

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de membres présents : 78
Nombre de votants : 97

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Lynda LAHALLE, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Pascale BOURSIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Laurent MATA, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Virginie AVICE, Madame Camille BROU-VERNET, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI.

En tant que suppléants : Madame Christèle LEGRAND suppléante de Monsieur Philippe MARS.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Jacques LANDEMAINE à Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Annie ANNE à Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA à Monsieur Michel LE LAN, Madame Agnès MARRETEUX à Madame Virginie AVICE, Madame Céline PAIN à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Maria LEBAS à Monsieur Marc LECERF, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE à Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Madame Pascale BOURSIN, Madame Brigitte BARILLON à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Florence BOUCHARD à Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD à Monsieur

Conseil communautaire - séance du jeudi 22 juin 2023

Damien DE WINTER, Monsieur Fabrice DEROO à Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Cécile COTTENCEAU à Madame Béatrice GUIGUES.

EXCUSÉ(S) : Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur François JOLY, Monsieur Ludovic ROBERT, Madame Sara ROUZIÈRE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Vincent LOUVET, Madame Élodie CAPLIER, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Armelle ERNAULT.

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Joël BRUNEAU.

Le conseil nomme Madame Hélène BURGAT secrétaire de séance.

N° C-2023-06-22/01 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

CONSIDERANT que la communauté urbaine Caen la Mer est engagée dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU), autorisée par l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

VU le rapport présenté par le président,

VU l'avis de la commission « Administration générale, ressources humaines et finances » du 14 juin 2023,

Sous la présidence de Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BRUNEAU s'étant retiré au moment du vote le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOPTE le compte financier unique de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	222 521 232,62	120 191 253,81	342 712 486,43
Titres émis	258 863 909,62	104 126 170,08	362 990 079,70
Résultat de l'exercice	36 342 677,00	-16 065 083,73	20 277 593,27
Résultat antérieur reporté	11 464 388,70	-25 029 726,23	-13 565 337,53
Résultat cumulé	47 807 065,70	-41 094 809,96	6 712 255,74
RAR dépenses		1 531 169,96	1 531 169,96
RAR dépenses AP		1 308 539,20	1 308 539,20
RAR recettes		1 826 703,24	1 826 703,24
RAR recettes AP		931 482,52	931 482,52
Solde des RAR	0,00	-81 523,40	-81 523,40
Résultat cumulé avec RAR	47 807 065,70	-41 176 333,36	6 630 732,34

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Conseil communautaire - séance du jeudi 22 juin 2023

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 88 pour - 2 contre - 7 abstentions - 1 ne prend pas part au vote : Monsieur Joël BRUNEAU

Transmis à la préfecture le **28 JUIN 2023**
Affiché le **28 JUIN 2023**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **28 JUIN 2023**

Le Président,
Joël BRUNEAU

